RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00930
Numéro SIREN : 809 822 232
Nom ou dénomination : ABONITE GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2021 sous le numéro de dépôt 14301

ABONITE GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180)
1 Place Charles de Gaulle
SIREN 809 822 232 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUIN 2021

- EXTRAIT -

Le 18 Juin 2021, à 11 heures,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, par visioconférence via MICROSOFT TEAMS sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée présents lors de l'assemblée sont indiqués comme tels sur la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique BIGOT, Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 350 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- La feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020,
- Les rapports du Président et du commissaire aux comptes,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.
À la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce – approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Examen du mandat des Commissaires aux comptes.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

(.....)

QUATRIÈME RÉSOLUTION – EXAMEN DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des commissaires aux comptes, savoir :
- La société CHD AUDIT ET CONSEIL, 22 Rue de Madrid – 75008 PARIS en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- La société AEC AUDIT ET COMMISSARIAT, 40 Avenue du Général de Gaulle – 03100 MONTLUCON, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
étant arrivé à expiration et la Société ne dépassant pas les nouveaux seuils légaux rendant obligatoire l'obligation de certification légale, l'assemblée générale décide de prendre acte de la fin de leur mandat et de ne pas procéder à leur renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT